

CORRIGENDUM 1

Le comité technique 78 est toujours attentif à l'emploi en travaux sous tension de matériaux et de produits chimiques qui, tout en étant adéquats, assurent la santé et la sécurité au travail ainsi que la protection de l'environnement. En conséquence, un solvant adéquat a été identifié pour remplacer le trichloro-1,1,2 trifluoro-1,2,2 éthane (aussi connu sous les appellations trifluorotrithloroéthane, Fréon et Réfrigérant 113), utilisé au préalable.

Page 32

6.6.3 Eprouvettes

Page 34, dernier alinéa, troisième ligne

Au lieu de:

avec des trifluorotrithloroéthane
(CF₂Cl-CFCl₂)

lire:

avec de l'isopropanol (CH₃-CH(OH)-CH₃)

Ajouter à la fin de cet alinéa, la note suivante:

NOTE Il est du devoir d'un employeur de s'assurer que la législation applicable, ainsi que les prescriptions de sécurité propres à l'usage de ce produit chimique sont respectées intégralement.

Technical committee 78 continues to monitor the use of chemicals and materials in live working that are suitable and provide for safety, occupational health and environmental protection. As a result, a suitable solvent has been found to replace the previously used trichloro-1,1,2 trifluoro-1,2,2 ethane (also known as trifluorotrithloroethane, Freon and Refrigerant 113).

Page 33

6.6.3 Test pieces

Page 35, last paragraph, third line

Instead of:

with trifluorotrithloroethane
(CF₂Cl-CFCl₂)

to read:

with isopropanol (CH₃-CH(OH)-CH₃)

Add, at the end of this paragraph, the following note:

NOTE It is the duty of an employer to ensure that the relevant legislation and safety requirements for the use of this chemical are complied with in their entirety.